

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 80 /2022

Mis en ligne le 15 DEC. 2022

### Session du 12 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE DOUZE DECEMBRE

le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 6 décembre 2022

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET-SANHADJI, LORIEDO, RAOUX-JACQUEME, DUVAL, BOISGARD, MANGANARO, BOY-COURROUX, DE LAURENS DE LACENNE, JAUMARY, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL, SCHOFFIT, RIPERT, BASTIE, SEVE, LACOSTE, DEBIT, KHALIZOFF, MARTIN,

**Absents** : CAUSSARIEU

**Absents excusés** : SLAVICEK, LEROY, VOREUX

**Procurations :**

Mme SLAVICEK

Mme LEROY

M. VOREUX

a donné procuration à

«

«

Mme DE LAURENS DE LACENNE

M. ALBERTINI

Mme KHALIZOFF

### VENTE EPAREUSE

Monsieur Pierre LORIEDO, Adjoint délégué aux Travaux, à la Voirie et aux Bâtiments informe l'assemblée que lors du vote du budget 2022, avait été acté l'acquisition d'une nouvelle épareuse, dont on est en attente de livraison.

Monsieur LORIEDO propose de vendre l'ancienne épareuse Renault, de type T3552PB acquise le 10/05/2001, à Monsieur ROYER Philippe pour un montant de 18 000€.

CONSIDÉRANT l'état et l'âge de l'épareuse, dont la date d'achat est le 10/05/2001 ;

CONSIDÉRANT que les travaux à faire exécuter par une société sont onéreux ;

CONSIDÉRANT l'offre de reprise du véhicule présentée par M. Royer Philippe le 18/09/2022.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- décide de vendre l'épareuse Renault à Monsieur ROYER Philippe au prix de 18 000€,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cette vente.

Le Maire

Jean-Marc BRABANT

